

avec plomb. Nous savons que les Canadiens ont besoin d'utiliser leur voiture pour leurs déplacements. Je regrette de voir tout ce qu'ils sont allés chercher dans cette poche!

Voyons les autres mesures fiscales qu'ils ont imposées. Il y a eu une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente en 1984 qui a permis de recueillir un milliard de dollars. Une deuxième hausse de 1 p. 100 leur a permis de toucher un autre milliard. Ces gens-là ne se soucient même pas des milliards qu'ils encaissent. Ils ne comptent même pas les zéros. La troisième hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente a rapporté un autre milliard. L'extension de la taxe de vente aux confiseries, aux boissons gazeuses et aux aliments pour animaux de compagnie a produit 400 millions de dollars en 1985. Nous ne pouvons même plus nous offrir de petites douceurs sans payer de taxe. L'extension de la taxe de vente aux aliments de casse-croute—ce sont de véritables grippe-sous—a rapporté 60 millions. La hausse de la taxe sur les transports aériens—la grève est maintenant réglée à Air Canada—a fait entrer 45 millions dans leurs coffres. Le projet de taxe de 10 p. 100 sur tous les appels interurbains et les lignes des abonnés commerciaux, et de hausse de taxe sur la câblodistribution, qui était automatique et sans aucune justification, produira 945 millions de dollars. Le projet de hausse de taxe sur la peinture, le papier peint, les jouets et le reste—they veulent aussi éliminer Noël—theur fera récolter 370 millions de dollars.

Ces modifications fiscales ne comprennent aucune des hausses qui interviendront lorsqu'on imposera une nouvelle taxe de vente fédérale. Je crois que le ministre est censé être ici dans environ cinq minutes pour nous communiquer d'autres heureuses nouvelles du même genre que nous attendons avec impatience.

Ce n'est pas un simple projet de loi et il n'est pas aussi agréable qu'il semble l'être de prime abord. A mon avis, le gouvernement devrait réexaminer certains de ses objectifs.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 1 et 2 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hockin (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Déclarations de ministres

M. Gray (Windsor-Ouest): Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que du consentement unanime, la Chambre devait suspendre sa séance jusqu'à 16 h 30.

M. le vice-président: Très bien.

(La séance est suspendue à 16 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA RÉFORME FISCALE DE 1987

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT—DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: Comme il est 16 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 15 décembre 1987, la Chambre revient aux déclarations de ministres. Je donne la parole au ministre des Finances (M. Wilson).

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a six mois, j'ai proposé un ensemble complet de réformes assurant un régime fiscal qui servirait les intérêts de tous les Canadiens.

J'ai énoncé clairement, en vue d'un débat et d'une consultation publique, les objectifs de la réforme fiscale et un ensemble soigneusement équilibré de propositions précises visant à réaliser ces objectifs. La réponse a été claire. Les Canadiens veulent un régime fiscal équitable et progressif qui impose un fardeau minimum aux personnes les moins en mesure de le supporter, un régime qui applique des impôts analogues à des personnes placées dans une situation économique identique.

Les Canadiens veulent un régime fiscal ayant une assiette plus large et des taux réduits, un régime qui encourage l'initiative personnelle et dans lequel tous les particuliers à revenu élevé et les sociétés rentables paieront leur juste part d'impôt. Les Canadiens veulent un régime fiscal qui soutienne la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux et la création d'un plus grand nombre d'emplois, un régime qui favorise la croissance et la prospérité des régions du Canada. Les Canadiens veulent un régime fiscal plus compréhensible et plus fiable, qui assure les recettes nécessaires au financement des programmes publics.

Je présente aujourd'hui des mesures visant à mettre en oeuvre les changements considérables du régime fiscal que j'ai proposés dans le Livre blanc de juin. Les propositions répondent à ces objectifs par des taux d'imposition réduits et un régime plus équitable pour tous.